

FREE EDITION

Chateaubriand

*Courtes
explications
sur les 12.000
francs offerts
par Mme la
duchesse de
Berry aux
indigens
affamés de la
contagion*

www.eBooksLib.com

cs offerts par Mme la duchesse de B

Chateaubriand

[A propos de eBooksLib.com](#)
[Copyright](#)

Courtes explications sur les 12 000 francs offerts par Madame la duchesse de Berry aux indigents atteints de la contagion

Paris, 20 avril 1832.

J'adressai, le 17 de ce mois, à M. le rédacteur en chef du *Messenger des Chambres* les lettres suivantes, qu'il eut la bonté d'insérer dans son journal. Je le prie de recevoir mes remerciements de sa courtoisie et de son impartialité.

Au rédacteur du Messenger des Chambres.

" Paris, 17 avril.

" Monsieur,

« Je viens de lire dans votre journal quelques réflexions au sujet d'une somme de 12 000 fr. envoyée à M. le préfet de la Seine au nom de Madame la duchesse de Berry : c'est moi, monsieur, qui suis le coupable. Voici comment la chose s'est passée et comment je compte agir. »

" Le 14 de ce mois, j'écrivis à M. le préfet de la Seine la lettre suivante :

" Monsieur le comte,

« J'ai l'honneur de vous envoyer de la part de S. A. R. Madame la duchesse de Berry la somme de douze mille francs pour être distribuée à la classe indigente de la population de Paris atteinte de la contagion : le secours n'est sans doute pas proportionné au besoin, mais c'est le denier de la veuve. » Je suis, etc.,

« *Signé*, Chateaubriand. »

« M. le comte de Bondy ne se trouva point à l'Hôtel-de-Ville lorsque ma lettre et l'argent lui furent portés de ma part. M. le secrétaire général, qui ouvrit la lettre, ne se crut pas autorisé à recevoir l'argent. Trois jours se sont écoulés ; M. le préfet de la Seine, accablé sans doute par ses nombreuses occupations, ne m'a point fait l'honneur de me répondre. Craignant de l'importuner de nouveau, mais songeant que le fléau va vite, et obligé de remplir avec promptitude la touchante mission dont je suis chargé, je vais envoyer à chacun de MM. les maires de Paris mille francs. J'ose espérer qu'ils ne refuseront pas l'offrande de l'*étrangère* : n'a-t-on pas accepté l'aumône des

ambassadeurs étrangers ? A la vérité, Madame la duchesse de Berry est proscrite, mais ses bienfaits sont-ils compris dans l'acte de son bannissement ? Les traduira-t-on en cour d'assises pour être rentrés en France à la suite d'une calamité ? Nos inimitiés et nos discordes ne devraient-elles pas s'éteindre dans ce sentiment de bienveillance mutuelle que produit un commun malheur ? Quoi qu'il en soit, si la politique était parvenue au point de faiblesse de s'effrayer de la compatissance d'une femme, je prierais alors la religion de transmettre aux pauvres le legs de la petite-fille de saint Louis : juges en dernier ressort des bonnes oeuvres, les ministres de l'Evangile ne s'épouvantent point de la charité ; ils ne connaissent que les bienfaits et laissent à Dieu le soin de prononcer entre les bienfaiteurs. » J'ai l'honneur d'être, etc.

« Chateaubriand. »

" Paris, ce 17 avril 1832, à midi.

" Monsieur,

« Après vous avoir écrit ce matin, j'ai reçu la réponse de M. le comte de Bondy : il refuse l'offrande de madame la

duchesse de Berry. N'étant pas, monsieur, autorisé à rendre publique la lettre de M. le préfet, je ne puis, à mon grand regret, vous la transmettre ; mais comme elle ne change rien à l'état des choses, je vous prie toujours d'avoir la bonté d'insérer dans votre journal la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser, ainsi que ce billet, qui lui servira de post-scriptum. » Mille pardons, monsieur, de tant d'importunités.

« Chateaubriand. »

M. le comte de Bondy, ayant depuis fait imprimer sa lettre, je puis maintenant la publier sans indiscretion et sans manquer aux convenances.

" Monsieur le vicomte,

« Je regrette de ne pouvoir accepter, au nom de la ville de Paris, les 12 000 francs que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. Dans l'origine des fonds que vous offrez, on verrait, sous une bienfaisance apparente, une combinaison politique contre laquelle la population parisienne protesterait tout entière par son refus. » Le 16 avril, 1832.

" *Le Préfet de la Seine,*

« Comte de Bondy. »

Voilà les pièces de notre petit procès, qui n'a d'intérêt que par le grand nom qui se trouve mêlé aux nôtres. Je passe à la suite des faits.

On est allé de ma part aux douze mairies. Sur cinq maires présents, quatre ont accepté le don de 1 000 fr., un l'a refusé.

Dans les sept autres mairies, les chefs des secrétariats ont paru disposés à recevoir l'offrande, mais ils n'ont pas cru pouvoir agir en l'absence des maires. Comme je ne voulais surprendre la bonne foi de personne, mon secrétaire était chargé de présenter partout le numéro du *Messenger*, dans lequel j'annonçais le refus de M. le préfet de la Seine. Des sept maires absents cinq ont gardé le silence, me laissant en doute s'ils acceptent ou n'acceptent pas. Deux ont répondu poliment à ma circulaire, en ayant la bonté de m'instruire des motifs de leur refus. Me voilà donc resté, jusqu'ici, avec huit mille francs ; mais je suis loin d'être embarrassé du placement de mon dépôt ; indépendamment de MM. les curés auxquels je pourrais avoir recours, les demandes se

multiplient à l'infini : bureaux de bienfaisance et de charité, indigents de toutes les sortes, ouvriers de toutes les espèces, femmes et enfants, Polonais et Italiens exilés, littérateurs, artistes, militaires, tous écrivent, tous réclament une part du bienfait, en bénissant le nom de la bienfaitrice. La plupart de ces infortunés disent, dans leurs lettres, que des personnes bien vêtues, bien nourries, bien logées, qui n'éprouvent aucun besoin, étaient libres de repousser tout secours pour elles-mêmes, mais ils leur contestent le droit de refuser pour le pauvre le gilet de flanelle, la paire de bas et le morceau de pain qu'on offrait à sa misère : c'est une question délicate dans laquelle je ne me permettrai pas d'entrer. Tout ce que je sais c'est qu'à en juger par les supplications dont je suis accablé, si j'avais un million, il serait distribué demain. Il me semblerait donc, sauf erreur, que la population parisienne tout entière ne proteste pas par son refus. Si, comme on l'a fait observer, l'autorité eût accepté purement et simplement, la chose aurait fini avec mon premier billet, et un *récépissé*. L'autorité veut-elle que je lui envoie l'armée d'indigents qui m'assiègent ? On m'a fait la partie belle. On m'a ouvert un vaste champ de controverse politique : je ne le parcourrai pas tout entier. Cependant il est des choses qui m'obligent à une réponse, car il ne s'agit pas de moi seul : une auguste princesse ne m'aura pas fait en vain l'honneur de m'accorder sa confiance. Je descends donc au champ clos où l'on m'appelle. Si, proscrire et exilée, la légitimité rompt son ban pour nous aider à soulager nos misères, c'est qu'elle obéit à sa nature : elle a dans les veines le sang de saint Louis, de ce

roi qui faisait oeuvre de miséricorde *en heberjant, en paissant, en abevrant, en vestant, en visitant, en confortant, en aidant par le service de sa propre personne, et en soustenant les pources et les malades, en rachetant les chétifs prisonniers, en ensevelissant les morz, et en les aidant touz vertueusement et plenteureusement*. Il n'est donc au pouvoir de personne d'interdire la bienfaisance à une race à qui la France doit ses lois, ses libertés, sa civilisation, ses arts, ses monuments, ses maisons d'éducation, et surtout ses hôpitaux et ses hospices : tant que l'arbre n'est pas abattu, nul ne peut l'empêcher de porter son fruit. La France serait-elle devenue si haineuse et si sauvage, qu'un acte d'humanité la révoltât, elle qui savait jadis admirer la vertu même dans un ennemi ? Que penserait l'Europe de la solidité d'un gouvernement qui tremblerait devant l'aumône d'une femme, et pour qui un acte de charité se transformerait en une conspiration ? Et qu'a-t-on fait à cette femme qui s'avise de penser à nos douleurs ? On ne l'a que bannie, dépouillée, proscrite, bien qu'innocente des ordonnances ; on n'a enlevé que la couronne à son fils, en le condamnant, à l'âge de dix ans, à errer orphelin sur la terre. Et cette ingrate veuve, si bien traitée par le poignard de Louvel et la quasi-légitimité, a l'audace d'envoyer, du fond de son exil, 12 000 francs à des Français attaqués d'une maladie cruelle ! elle ose se proposer de donner un peu de pain et quelques couvertures de laine à de pauvres mères qui n'ont pour couvrir leur nudité que le sein également nu de leurs enfants affamés ! Qui ne se sentirait saisi d'indignation à un tel crime ? Toute

la population de Paris ne va-t-elle pas se lever dans le mouvement d'un noble dédain, mêlé d'une vertueuse colère, et se barricader de nouveau contre une lettre de change payable à vue aux pauvres ? Et moi, ministre responsable, qui ai contresigné cette ordonnance inconstitutionnelle, vite qu'on me loge à Vincennes, et que mon procès me soit fait et parfait. Mais l'acte de bienfaisance de madame la duchesse de Berry ne devait-il pas être secret ? L'ostentation du bienfait n'en trahit-elle pas le but caché ? Si l'acte eût été secret, on eût dit à l'instant que la mère du duc de Bordeaux faisait répandre de l'argent parmi les cholériques pour exciter dans les hôpitaux une insurrection d'agonisants, pour marcher à l'assaut des Tuileries, linceul déployé, sous la protection de la mort. Les 12 000 francs se seraient métamorphosés en 12 millions. Ce qu'a fait madame la duchesse de Berry est français ; ce que j'ai fait en son nom est français : tout au grand jour et la tête haute. Le nom de la veuve que des ennemis n'ont prononcé que pour l'honorer de leurs calomnies, éclate enfin publiquement d'une manière digne d'elle. La première fois que la mère du duc de Bordeaux fait entendre sa voix depuis qu'elle est bannie, ce n'est pas pour réclamer un trône, c'est pour offrir quelque secours à des infortunés. Néanmoins n'est-il pas évident que sous une commisération apparente se cache une pensée politique ? Non : cette pensée n'est point entrée dans le cœur de madame la duchesse de Berry. Ce ne sont pas 12 000 fr. pris sur sa propre indigence et destinés à des indigents, qui ajouteraient un droit de plus à ses droits.

Qu'on ne porte donc pas l'accusation si haut ; si c'est à moi qu'on l'adresse, je l'accepte. Sous le rapport politique je dirai que le don serait encore de très bonne guerre, qu'il deviendrait une réponse convenable à l'ordonnance signée dernièrement aux Tuileries et insérée au *Moniteur* ; signature contre laquelle M. le duc de Fitz-James vient de protester si énergiquement [Dernier numéro du *Rénovateur*. (N.d.A.)]. Messieurs de la quasi-légitimité, employez contre nous les mêmes armes ; secourez dans nos rangs les malheureux ; accablez de vos bienfaits les trois oppositions carliste, buonapartiste, républicaine ; ou plutôt l'opposition générale qui vous poursuit ; fermez-nous la bouche en couvrant la France de prospérités ; dégrevez les contribuables de quelques centaines de millions ; donnez-nous de bonnes lois communales et départementales ; renoncez aux mesures d'exception ; ne parquez plus comme des troupeaux, les restes de cette valeureuse nation que vous avez soulevée et ensuite trahie ; tenez ferme et soutenez votre étourderie dans la Romagne, n'empaquetez plus, de peur qu'on ne le voie, le drapeau tricolore sur ces bords où tant de fois il se déploya au souffle de la victoire ; gardez et colonisez Alger ; faites remonter la France au rang dont vous l'avez fait descendre ; ne dogmatisez plus d'indépendance en assommant les citoyens dans les rues, en entassant les écrivains dans les geôles ; n'entonnez plus des chants de triomphe en évacuant la Belgique sur l'injonction d'un ministre anglais, et bientôt Ancône sur l'ordre d'un caporal autrichien ; cessez de passer vos jours entre les huis de Sainte-Pélagie et les portes des

cabinets de l'Europe, vous prélassant tout guedés de liberté et tout crottés de gloire : oh ! alors vous embarrasserez fort les oppositions [Dans mon dernier écrit, page 126, j'annonçais que nous aurions la lâcheté de sacrifier Alger à la jalousie de l'Angleterre. Je connaissais bien les gens dont je parlais. Le grand Turc n'est maintenant que compère du roi Guillaume. (N.d.A.)]. Mais la somme destinée aux victimes de la contagion, sort des mêmes caisses qui ont fourni les fonds pour la conspiration de la rue des Prouvaires et pour les assassinats de la chouannerie. J'ignore s'il existe de pareilles caisses, et je pense que, quand on avance de telles choses, il faut en apporter la preuve. Je me souviens que sous le règne de la branche aînée, on signalait aussi l'existence d'une caisse ouverte aux besoins des hommes ennemis de la légitimité. Je trouverais tout simple que cette caisse eût existé ; il est dans la nature que des hommes qui partagent une même opinion viennent au secours des uns des autres. Quoi qu'il en soit, j'ignore tout cela et je ne le crois pas. Mon affaire à moi est tout à part, tout isolée comme moi-même. Mais puisqu'on veut mêler ensemble des objets qui n'ont aucune relation, puisqu'on veut associer à un acte de bienfaisance des idées de je ne sais quelles prétendues conspirations et des accusations de chouannerie, je vais m'expliquer sans détours. Indépendamment de ce que les conspirations ont en elles-mêmes d'immoral, de coupable et de criminel, elles ont toujours été absurdes en France ; elles le seraient bien davantage à l'époque où nous vivons : notre caractère national est à la fois trop léger et trop franc pour y réussir ; aussi, depuis quarante années, ont-elles constamment échoué. Rien de plus ordinaire que

d'entendre un jeune Français se vanter publiquement d'être d'un complot ; il en racontera tout le détail, sans oublier le lieu, le jour et l'heure, à quelque espion qu'il prend, sans s'en soucier, pour un confrère ; il dira tout haut, ou plutôt il criera aux passants : « nous avons quarante mille hommes bien comptés ; nous avons soixante mille cartouches, telle rue, numéro tant, dans la maison qui fait le coin. » Et puis ce Catilina va danser, jouer et rire. La nouvelle forme de nos institutions ajoute une impossibilité de plus au succès des conspirations. Dans un état où l'on jouit de la liberté de parole et de presse, aucune trame ne se peut ourdir sans être signalée et brisée. Il y a plus : il n'existe peut-être pas dans l'histoire une seule conspiration qui ait atteint le but qu'elle se proposait d'atteindre, si ce n'est dans les empires despotiques : les gardes ou les muets du palais, étranglent un tyran et mettent un autre tyran à sa place ; une nuit suffit à l'oeuvre. On a beaucoup célébré les conspirations qui ont préparé, assure-t-on, les journées de juillet : pures vantances. Le plus grand nombre des acteurs *de la comédie de quinze ans*, ne conspirait point du tout, ou du moins n'a plus conspiré sérieusement depuis 1823. Ces acteurs n'aimaient pas sans doute ce qui existait, ou plutôt ils étaient mécontents de ne pas occuper les places qu'ils croyaient dues, peut-être avec raison, à leurs talents et à leurs lumières ; réunis à table, ils juraient de renverser les Bourbons, mais tous ces complots s'évanouissaient avec la mousse du vin de Champagne bu à la santé du fils de Napoléon, ou à la résurrection de la république. Que de

royalistes ont dit et écrit, après la restauration, qu'ils avaient conspiré contre l'empire pendant nombre d'années ! et ils avaient fièrement maintenu la légitimité dans les antichambres de Buonaparte, ou s'étaient montrés allègres commis aux douanes de l'usurpateur. Les sociétés secrètes ont seules une longue portée, parce qu'elles procèdent par révolutions et non par conspirations ; elles visent à changer les doctrines, les idées et les mœurs, avant de changer les hommes et les choses : leurs progrès sont lents, mais leurs résultats certains. La publicité de la pensée détruira l'influence des sociétés secrètes ; c'est l'opinion publique qui maintenant opérera en France ce que les congrégations mystérieuses accomplissent chez les peuples non encore émancipés. Sous un gouvernement constitutionnel, il ne peut y avoir d'autre conspiration que celle de la raison et de la vérité, triomphant des passions et des erreurs à la face du soleil, après une lutte plus ou moins prolongée. Ce n'est pas moi qui ravalerais une cause élevée à une intrigue de bas lieu ; ce n'est pas moi qui essaierais de faire sortir Henri V d'une orgie, comme il a disparu dans une émeute. Maintenant, avant de parler de la chouannerie, qu'il me soit permis de repousser, au nom de la brave et généreuse province qui m'a vu naître, ces reproches de brigandage qu'il serait plus prudent de ne pas lui adresser. Il peut y avoir, dans les départements de l'Ouest, quelques unes de ces collisions politiques qui, dans tous les temps, pour toutes les causes et à toutes les époques de révolution, ont amené des scènes plus ou moins déplorables ; mais la Vendée et la

Bretagne ne seront jamais un repaire d'assassins. Il est maladroit à un certain parti de parler d'excès : si l'on en était à un règlement de comptes, la grande propriété en crimes, ne se trouverait pas du côté des royalistes. Les départements de l'ouest et du Midi, que l'on a l'air de vouloir pousser à bout par la calomnie et la violence, conservent sans doute cet esprit de fidélité qui distingua nos anciennes mœurs. Cette moitié de la France ne conspirera jamais dans le sens étroit de ce mot : elle peut regretter la branche aînée des Bourbons ; elle peut attendre et désirer son retour ; elle peut être une espèce de camp au repos sous les armes ; mais admirable comme réserve de la légitimité, elle serait insuffisante comme avant-garde, et ne prendrait jamais avec succès l'offensive. Il n'y a aujourd'hui ni assez de foi religieuse, ni assez de conviction politique, ni assez d'amour, ni assez de haine, ni assez de passion dans la nature humaine sophistiquée, et enfin la civilisation a fait trop de progrès, pour qu'il éclate une de ces guerres intestines à grands résultats, ressource et fléau des siècles à la fois plus chrétiens et moins éclairés. Qu'il existe parmi les carlistes (comme cela arrive dans tous les partis) quelques hommes dont les yeux enténébrés ne voient jamais les choses telles que les siècles les ont faites, cela peut être ; mais Dieu nous préserve de l'intervention de ces hommes ! L'orphelin rapporté dans leurs bras ne régnerait pas un an, et la catastrophe serait aussi décisive que tragique. Et si, d'un autre côté, il entrait dans les desseins éternels de briser à jamais le sceptre de saint Louis, ce ne serait pas des esprits

agités qui entraîneraient l'immuable Providence, et qui lui forceraient la main. Quand madame Elisabeth et quand Marie-Antoinette furent conduites à l'échafaud, la vertu et la grandeur, on les accabla d'outrages : il paraît que les traditions de 1793 ne sont pas encore tout à fait perdues : il est resté parmi les vieux républicains impérialisés (si différents des nouveaux républicains au nombre desquels je m'honore de compter tant d'amis), un certain jargon révolutionnaire à leur usage. Il n'est besoin de repousser de madame la duchesse de Berry des paroles qui ne la sauraient atteindre. Elle peut tout défier, tout braver avec son âge ; il lui reste plus d'années à parcourir qu'il ne s'en est écoulé depuis le commencement de la révolution ; or, que n'ont point vu ces dernières années ! Quand la république, l'empire, la légitimité ont passé, l'amphibie du juste-milieu ne passerait point ! Quoi ! ce serait pour arriver à la jouissance de la misère de ce moment que nous aurions traversé et dépensé tant de crimes, de malheurs, de talent, de liberté, de gloire ! Quoi ? l'Europe bouleversée, les trônes croulants les uns sur les autres les générations précipitées à la fosse le glaive dans le sein, le monde en travail pendant un demi-siècle, tout cela pour enfanter la quasi-légitimité ! Une telle lumière jaillirait d'un pareil chaos ! On concevrait une grande république émergeant de ce cataclysme social ; du moins serait-elle habile à hériter des conquêtes de la révolution : liberté politique, liberté et publicité de la pensée, nivellement des rangs, admission à tous les emplois, égalité de tous devant la loi, économie gouvernementale,

élection et souveraineté populaire. Mais comment supposer que de sordides médiocrités sauvées du naufrage, puissent employer ces principes ? A quelle proportion ne les ont-elles pas déjà réduits ! Elles les détestent ; elles ne soupirent qu'après les lois d'exception ; elles voudraient prendre toutes les libertés sous la couronne qu'elles ont forgée, comme sous une trappe ; puis on niaiserait avec des canaux, des chemins, des tripotages d'art, des arrangements de lettres ; mande de machine, de bavardage et de suffisance, surnommé par les fabricants société modèle. Malheur à toute supériorité, à tout homme de génie, ambitieux de préférence, de gloire et de plaisir, de sacrifice et de renommée, aspirant aux triomphes de la tribune, de la lyre ou des armes, qui s'élèverait un jour dans cet univers d'ennui ! La quasi-légitimité a pour appui quelques jeunes gens qui s'y adonnent, quelques vieux bacheliers ès-constitutions, qui la poursuivent de leur dévouement ; modèles de fortitude, ils meurent épuisés de serments à tous les régimes, après en avoir versé la dernière goutte sur leur dernière place. Ce qui existe en France n'est point une monarchie ; c'est une république bâtarde et du plus mauvais aloi ; cette république est plastronnée d'une royauté qui reçoit les coups et les empêche de porter sur le gouvernement même. Si Louis-Philippe était *président* au lieu d'être *roi*, et s'il était aussi insulté qu'il l'est, par des causes sans doute indépendantes de lui, la république serait perdue. Mais la royauté actuelle est une royauté postiche, un gabion de terre molle, derrière lequel se tient, à l'abri du

boulet, M. Casimir Périer, véritable président de la république ; ministre entraîné par un mauvais système, mais néanmoins homme de mérite et de courage, dont les souffrances personnelles et les afflictions domestiques doivent en ce moment désarmer toutes les inimitiés. Notre république déguisée qui ne subsisterait pas trois mois à visage découvert, prolonge son existence sous le masque royal, et trompe la France en s'enveloppant dans le domino de la monarchie. Que Mme la duchesse de Berry vive sa jeunesse, et ne s'embarrasse point de nos débats ; qu'elle dise à ses ennemis ce que la reine Blanche son aïeule disait aux siens pendant la minorité de saint Louis : *point ne me chaut d'attendre*. Les belles heures de la vie lui ont été données en compensation de ses malheurs, et l'avenir pourra lui rendre autant de félicités que le présent lui aura dérobé de jours. La mère du duc de Bordeaux n'entend point, sur la rive étrangère, les courageuses moqueries que prodiguent à sa faiblesse et à son infortune, ceux qui trouvent bon que la France fasse amende honorable aux puissances de l'Europe la corde au cou, en chemise, tête nue et les pieds déchaux. Si Marie Caroline entend ces moqueries, elle les pardonne. Le dernier mot d'un prince généreux (je l'ai ouï sur ses lèvres mourantes) était : *Grâce pour la vie de l'homme*. Sa veuve a recueilli une couronne tombée qu'un orphelin ne portera peut-être jamais ; couronne que Charles X secoua de sa tête blanchie, et au poids de laquelle se sont dérobés deux autres fronts assez chargés de douleurs pour qu'il leur fût permis de rejeter ce nouveau fardeau. Le peuple ne nourrit aucun

préjugé contre madame la duchesse de Berry ; il plaint ses souffrances ; il admire son courage ; il garde la mémoire de ses jours de deuil ; il lui sait gré de s'être mêlé plus tard à ses plaisirs, d'avoir partagé ses goûts et ses fêtes ; il se souvient de sa libéralité ; il trouve un charme à la vivacité de cette française—étrangère, venue d'un pays cher à notre gloire par les combats de Fornoue, de Marignan, d'Arcole et de Marengo. Les muses regrettent leur protectrice née sous ce beau ciel de l'Italie, qui leur inspira l'amour des arts, et qui fit d'une fille de Henri IV une fille de François Ier. La France, depuis sa révolution, a souvent changé de conducteurs, et n'a point encore vu une femme au timon de l'Etat : Dieu voudra peut-être que les rênes de ce peuple indomptable, échappées aux mains dévorantes de la Convention, rompues dans les mains triomphantes de Buonaparte, inutilement saisies par Louis **XVIII** et Charles X, soient renouées un jour par une princesse qui saurait les rendre à la fois moins fragiles et plus légères. Heureux d'avoir été choisi par madame la duchesse de Berry pour répandre ses bienfaits, je suis de plus formellement autorisé par la princesse exilée à sympathiser, en son nom, avec toutes les infortunes de la France, comme à prendre part à tout ce qui peut contribuer à la prospérité, à la concorde, à la liberté et à la gloire du royaume, je m'empresserai d'obéir à ce double mandat, tant que je serai retenu dans ma patrie par ses malheurs. Ainsi je serai, si l'on veut, l'ambassadeur de la vieille France auprès de la France nouvelle dont je parle la langue couramment, sans faux accent et sans grimaces.

Mais, qu'on se rassure ; il n'y aura jamais rien d'occulte dans les missions d'honneur et de bienfaisance que je pourrais avoir reçues, et jamais je n'en accepterai d'autre. Je ne serai jamais pour personne ministre plénipotentiaire de nuit, chargé d'affaires accrédité auprès des ténèbres : je n'entendrais rien aux dévouement secrets ; je ne sais me rendre coupable de fidélité que par le flagrant délit. Le gouvernement sait que je lui ai refusé tout serment, que je lui ai renvoyé ma seule fortune, la pension dont je jouissais à titre de pair, et que nonobstant, je n'en supporte pas moins ma part des charges publiques : je ne puis donc être envers lui ni un traître, ni un ingrat. Il sait (pour les raisons que j'ai alléguées à la tribune de la Chambre des pairs et dans mes deux derniers écrits) ; il sait qu'en reconnaissant l'ordre civil et militaire actuel, je ne reconnais pas l'ordre politique. Il n'y a pour moi *politiquement* ni charte *bâclée* de 1830, ni royauté d'*urgence* de 1830, ni chambres *sans mandat* de 1830, quels qu'aient été d'ailleurs le mérite et la nécessité de ces institutions au moment critique.

Mais ce moment est passé, et le temps de la possession est encore trop court pour avoir prescrit le droit national. Toutes les escobarderies de la terre ne me persuaderont jamais qu'une poignée de députés *sans mandat* a pu disposer de la nature et de la forme du gouvernement de la France. Un congrès national, envoyé *ad hoc* par la nation, avait seul le droit, comme chez nos voisins les Belges, de décider une si haute question. On a invoqué la souveraineté du peuple, et

aujourd'hui on s'en trouve embarrassé. On voudrait la confisquer au profit de ceux qui l'ont usurpée ; il faudra bien tôt au tard y revenir, si l'on veut sortir d'un état de choses qui amènerait la destruction de notre patrie. J'ai demandé le premier un congrès, en me fondant sur l'ancien droit de la France, et M. de Cormenin nous a développé merveilleusement cette idée. Il y a sur cette matière un édit fameux, trop peu connu, mais qu'il est important de rappeler dans les circonstances présentes.

Edit du Roi qui révoque et annule l'édit du mois de juillet 1714, et la déclaration du 23 mai 1715. Donné à Paris, au mois de juillet 1717.

Registré au Parlement.

(...)

« Nous espérons que Dieu qui conserve la Maison de France depuis tant de siècles, et qui lui a donné dans tous les temps des marques si évidentes de sa protection, ne lui sera pas moins favorable à l'avenir, et que la faisant durer autant que la Monarchie, il détournera par sa bonté le malheur qui avait été l'objet de la prévoyance du feu Roi : mais si la nation française éprouvait jamais ce malheur, ce serait à la nation même qu'il appartiendrait de le réparer par la

sagesse de son choix : et puisque les lois fondamentales de notre Royaume nous mettent dans une heureuse impuissance d'aliéner le domaine de notre couronne, nous faisons gloire de reconnaître qu'il nous est encore moins libre de disposer de notre couronne même. Nous savons qu'elle n'est à nous que pour le bien et pour le salut de l'Etat, et que, par conséquent, l'Etat seul aurait le droit d'en disposer dans un triste événement, que nos peuples ne prévoient qu'avec peine, et dont nous sentons que la seule idée les afflige. Nous croyons donc devoir à une nation si fidèlement et si inviolablement attachée à la maison de ses rois, la justice de ne pas prévenir le choix qu'elle aurait à faire, si ce malheur arrivait, et c'est par cette raison qu'il nous a paru inutile de la consulter en cette occasion où nous n'agissons que pour elle, en révoquant une disposition sur laquelle elle n'a pas été consultée, notre intention étant de la conserver dans tous ses droits, en prévenant même ses vœux, comme nous nous serions toujours crus obligés de le faire pour le maintien de l'ordre public. »

« (...) Donné à Paris au mois de juillet, l'an de grâce 1717, et de notre règne le deuxième. Signé Louis (XV), et plus bas, par le Roi, le duc d'Orléans, régent. »

Ainsi donc, d'après le nouveau droit comme d'après l'ancien droit de la France, si explicitement reconnu par

Philippe d'Orléans, régent pendant la minorité de Louis XV, la nation seule, dûment *consultée*, a le pouvoir de choisir un roi, et par conséquent toute forme quelconque de gouvernement, quand la lignée de ses anciens souverains vient à faillir. Or dans quel temps, dans quel lieu ce grand peuple a-t-il été *consulté*, a-t-il donné son vote pour consacrer ce que nous avons ? Que le suffrage soit universel, comme le demande la *Gazette de France*, ou soumis à de légères conditions, peu importe, pourvu que par un mode sagement et largement calculé, chacun puisse exprimer ce qu'il veut, soit que celui-là appelle Napoléon II, soit que celui-ci préfère l'autorité républicaine, soit qu'un troisième demande Henri V. On fait mouvoir trois fantômes pour nous effrayer : la république avec ses échafauds et ses crimes, l'empire avec son despotisme et ses conquêtes, la légitimité avec ses préjugés et ses vengeances. Faut-il répéter pour la millième fois que si la république était possible, la terreur ne l'est plus ; que l'on trouverait peu de personnes assez désœuvrées pour s'amuser à trancher régulièrement la tête aux gens, et encore moins de personnes assez bêtes pour se laisser bénévolement couper le cou ? Qu'il y ait quelques jeunes esprits en extase devant la Terreur ; que l'on admire d'idiots sauvages barbouillés de meurtres, affublés par leurs adorateurs d'un lambeau de génie ; qu'on célèbre le fer parfumé de sang et les tanneurs de peaux humaines ; qu'on fasse du romantisme d'échafauds ; que l'on chante sur la lyre pindarique ou que l'on soupire sur le pipeau champêtre, les magnifiques tortures, le tendre

râlement du dernier soupir ; que l'on prenne le croquis de la pittoresque agonie d'un patient et de la bestiale figure d'un bourreau, soit : mais nous n'en sommes plus qu'à la terreur de poésie et de lithographie ; le coeur manquerait à ceux-là même qui préconisent les assassinats révolutionnaires, s'il leur fallait devenir des Carrier et des Lebon. Nous n'avons plus de féroce que l'imagination ; nos moeurs sont douces. Contraste entre nos actions et nos paroles, entre nos moustaches et notre débonnairété, se fait remarquer partout : la mort et le bourreau que nous licencions de nos lois, nous les enrôlons au service de nos romans et de nos théâtres. La république ne serait possible aujourd'hui qu'avec l'humanité, l'ordre, la tolérance religieuse et politique, la sûreté de la vie et de la propriété ; elle ne serait possible qu'avec le renoncement aux clubs, aux piques, aux bonnets rouges, aux noyades, aux mitraillades, aux confiscations. La république serait sage et juste, ou elle n'existerait pas deux jours. Pourquoi donc s'en épouvanter ? L'empire avec son despotisme et ses conquêtes, n'est pas plus à craindre que la république avec ses échafauds et ses crimes. Quant aux conquêtes, le grand délinquant en matière triomphale n'est plus : ces coupables de renommée au premier chef, ne se montrent guère que de mille ans en mille ans. Un despotisme sans éclat, c'est pure chimère : nous aurions un empire constitutionnel, ou cet empire ne subsisterait pas vingt-quatre heures. Pourquoi donc s'en épouvanter ? La légitimité avec ses préjugés et ses vengeances, ne serait pas plus durable que la république avec ses massacres, l'empire

avec sa tyrannie. Pourquoi donc s'en épouvanter ?

Si la légitimité revient, elle reviendra par le vœu de toutes les communes, aidé du concours de toutes les opinions, de l'adhésion de la garde nationale, de l'armée, des tribunaux, des pouvoirs constitués, de la royauté même de juillet. Lorsque l'on sera convaincu que les fameuses journées n'ont été qu'une mystification pour tous les partis, que chacun a été trompé, que personne n'appelait ce qui est maintenant, qu'il est inutile de prolonger cet état de fiction et de souffrance, alors on trouvera peut-être que Henri V est ce qu'il y aurait de plus favorable à la fusion des intérêts et des principes : n'emprunte-t-on pas la main d'un enfant pour tirer les billets gagnants dans la roue de la fortune ? Il n'y aurait ni serment à prêter, ni explication à donner ; ceux qui ont publié les ordonnances, se sont trompés ; ceux qui n'ont pas obtenu ce qu'ils désiraient, se sont trompés : dans ce mélange de fautes respectives les yeux n'apercevraient ni conspirations, ni culpabilités. S'il y a eu de sages mesures prises, de bonnes lois décrétées, d'utiles nominations faites, elles seraient maintenues. Qu'on ait eu différente manière de voir les choses au moment de la crise, cela est tout simple, tout juste, tout naturel, et n'entraîne ni reproche, ni réaction. Les capacités en quelque opinion qu'elles se trouvent placées, seraient nécessairement appelées aux emplois et travailleraient au salut de la patrie. Ces explications sur le bienfait de madame la duchesse de Berry sont déjà longues, et pourtant elles auraient besoin de beaucoup d'autres

développements. Déclamez, calomniez ; vous ne ferez pas prendre le change au peuple ; il ne subtilise point ; il ne connaît dans sa détresse que la main qui donne : vous la maudissez ; il la bénira. Mais arrêtons-nous : au milieu du deuil universel et de la désolation particulière des familles, c'est assez de politique. Le gouvernement ne donne aucun signe de la religion que professent trente-trois millions de Français ; il ne prie ni ne pleure aux autels du peuple ; il ne prononce ni dans les lois, ni à propos des prospérités ou des désastres de la patrie, le nom de la Providence. En Angleterre, pays de liberté, le gouvernement ordonne des jeûnes et des prières pour détourner un fléau ; en France on ouvre les théâtres le jour de Pâques comme pour braver à la fois le même fléau et narguer la plus grande solennité du christianisme. Il faut sauter à pieds joints l'empire et la restauration pour retrouver ces dévastations et démolitions d'églises, ces abattis de croix, ces mascarades impies, ces profanations d'autels et de vases sacrés, ces outrages au sacerdoce (si admirable dans nos souffrances !) dont les détenteurs des droits de la nation ont renouvelé le spectacle : enfants de la terre, ils n'osent parler du ciel. Hommes de peur, rejetons parasites du Directoire, vous rayez Dieu de vos lois, il vous effacera de son livre : sa main s'est appesantie sur nous. Terminons donc cet écrit ; il se faut taire quand la mort impose partout son silence. La réponse que j'adresserais à un adversaire lui arriverait peut-être lorsqu'il serait couché sur le seuil de sa porte : s'il était au contraire destiné à vivre, où sa réplique me

parviendrait-elle ? peut-être dans ce lieu de repos dont aujourd'hui personne ne peut s'effrayer, surtout nous autres hommes qui avons étendu nos tristes années entre la Terreur et la Peste, premier et dernier horizon de notre vie. Trêve : laissons passer les cercueils.

Post-scriptum.

23 avril 1832, 3 heures après-midi.

Une des quatre mairies qui avaient accepté le don pour les pauvres, me l'a renvoyé avant-hier par ordre de M. le préfet de la Seine : je l'ai repris en renvoyant moi-même le reçu primitif. MM. les membres d'un comité des décorés de juillet, m'ont fait l'honneur de m'écrire ; ils me demandent, en mon nom, un don pour des décorés de juillet, pères de famille malheureux. Je me suis empressé de leur offrir la faible somme dont je pouvais disposer. Ce serait tarir les sources de la libéralité que de distinguer entre les personnes qui sont aptes ou ne sont pas aptes, à faire part aux indigents de leur fortune ; ce serait aussi créer des ilotes parmi les infortunés, lesquels, en raison de certaines opinions politiques, ne pourraient jamais être secourus. Un maire de Paris s'est plaint, il y a quelque temps, de recevoir des lettres

anonymes ; j'en reçois aussi, et je ne m'en plains pas ; elles viennent du juste-milieu ; l'écriture en est fort élégante et fort soignée. On me menace de la mort ; on me dit qu'on est plus fatigué de moi que du choléra-morbus ; on m'annonce des libelles contre ma personne, etc., etc. Liberté pleine et entière de presse, et même d'assassinat sur moi pour ceux qui sont disposés à user de ce moyen de publicité.

offerts par Mme la duchesse de Berry aux indigens affamés de la contagion

offerts par Mme la duchesse de Berry aux indigens affamés de la contagion

Edition Deluxe

Les conversions ont été effectuées depuis des sources propres et standards en xhtml/xml

Elle utilisent des meta tags pour l'identification du contenu et d'autres données

Le maximum de ressources disponibles sont utilisées pour offrir au lecteur l'expérience de lecture la plus agréable possible.

Des détails supplémentaires sont disponibles sur le site eBooksLib.com

Toutes suggestions en vue d'améliorer ces éditions sont les bienvenues.

L'équipe ebookslib.com.

©2001-2 eBooksLib.com

Version électronique

eBooksLib.com

Mise en page effectuée par *NoPapers.org*

Avril-2002